CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E112515** **VALABLE JUSQU'AU** **26/05/2027**

ÉDITÉ LE 23/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2010

Raison sociale : LE BRETON VINCENT

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 11/03/2026

Capital : 0

2 RUE PAUL EMILE VICTOR
56250 ELVEN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM VANNES 524 355 161 RM

Siret : 524 355 161 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5404998

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB13261481

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB13261459

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 06 62 58 30 56 **Fax :**

Portable : 06 62 58 30 56

Responsabilité légale :
LE BRETON VINCENT CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : lbvince56@hotmail.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 398 134 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	2	11/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		11/05/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/04/2026 10:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E112515** **VALABLE JUSQU'AU** **26/05/2027**

ÉDITÉ LE **23/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2010
Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 11/03/2026
Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : **524 355 161 00026**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5404998

Assurance Responsabilité Travaux :
THELEM ASSURANCES TDCB13261481

Assurance Responsabilité Civile :
THELEM ASSURANCES TRCB13261459

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **LE BRETON VINCENT**

2 RUE PAUL EMILE VICTOR
56250 ELVEN

Téléphone : 06 62 58 30 56 **Fax :**
Portable : 06 62 58 30 56

Site Internet :
E-mail : lbvince56@hotmail.fr

Responsabilité légale :
LE BRETON VINCENT CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	11/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/04/2026 10:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.